



# CERTIFICAT DE CONSTANCE DES PERFORMANCES

## 1220-CPR-1215

Conformément au règlement (UE) 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (règlement Produits de Construction ou CPR), ce certificat est applicable au produit de construction

### Perlifoc®

**Revêtement de mortier pour applications de résistance au feu**

Mis sur le marché sous le nom :

### PERLITA Y VERMICULITA SLU

Garraf s/n  
Polígono Industrial Can Prunera  
ES-08759 Vallirana (Barcelona), Espagne

Fabriqué dans le centre de production **Sites de fabrication indiqués dans l'annexe N de l'ETA 12/0005**

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans

**L'ETA 12/0005 délivré le 28.11.2016**

et

**ETAG 018-1 d'Avril 2013 et ETAG 018-3 de Mai 2012 utilisées en tant que EAD - art 66(3),**

conformément au système 1 pour les prestations indiquées dans l'ETA ont été appliquées et que le contrôle de la production en usine par le fabricant fait l'objet d'une évaluation afin de garantir la **constance des performances du produit de construction**.

Ce certificat a été délivré pour la première fois à la date indiquée ci-dessous et il restera valide jusqu'à sa date d'expiration, sauf s'il fait l'objet d'une suspension ou d'un retrait par l'ITeC, tant que l'ETA est valable et que les conditions de fabrication en usine et le contrôle de la production en usine ne sont pas modifiés de manière significative



Ferran Bermejo Nualart  
Le directeur technique ITeC